

Procédure de liquidation**Décision relative à l'ouverture de la procédure de liquidation de *Western International Insurance Company (Europe) Limited***

(Publication effectuée conformément à l'article 6 de la directive 2001/17/CE du Parlement européen et du Conseil concernant l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurance)

(2011/C 141/09)

Entreprise d'assurance	Western International Insurance Company (Europe) Limited c/o McStay Luby Chartered Accountants Dargan House 21-23 Fenian Street Dublin 2 IRELAND
Date, entrée en vigueur et nature de la décision	Date du début de la liquidation: 5 octobre 2006 Le liquidateur a été désigné en vertu d'une résolution votée lors d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société le 5 octobre 2006.
Autorité compétente	Il s'agit d'une liquidation volontaire par les actionnaires. Tous les créanciers recevables ont été ou seront remboursés intégralement. Il n'y a pas d'autorité compétente au sens du point 2(1) du <i>Statutory Instrument No 168/2003 European Communities (Reorganisation and Winding-Up of Insurance Undertakings) Regulations 2003</i> (= texte législatif n° 168/2003 transposant la directive 2001/17/CE sur l'assainissement et la liquidation des entreprises d'assurance)
Autorité de surveillance	The Minister for Enterprise, Trade and Innovation 23 Kildare Street Dublin 2 IRELAND
Liquidateur désigné	Tom Rogers, Liquidator McStay Luby Chartered Accountants Dargan House 21-23 Fenian Street Dublin 2 IRELAND
Droit applicable	<i>Companies Acts</i> (lois sur les sociétés) 1963-2001